



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 19 MARS 2018

**Etaient Présents** : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, ~~DART Didier~~, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, ~~EUGENE Pascale~~, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

**Avaient donné procuration de vote** :

Didier DART	à	Joseph PEREZ
Aziza BEDJAOUI	à	Marie-Line PORTALEZ
Pascale EUGENE	à	Annie ARCANGIOLI
Colette ANDRE MARTIN	à	Ludovic BOUIX

\*\*\*

**Monsieur le Maire** met aux voix le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire**, avant d'aborder l'ordre du jour et dans une perspective de défendre les intérêts de la commune, demande des précisions à Monsieur BOUIX au sujet de l'initiative et de la responsabilité de la rédaction d'un tract répondu sur la ville en date du 13 décembre 2017. Ce dernier portait sur la mise en cause d'élus et fonctionnaires par un agent, la vente d'une parcelle de terrain et les fêtes de Sainte-Barbe. Ce tract était rédigé sous l'en-tête du groupe municipal « Union pour le Renouveau ».

**Monsieur BOUIX** répond que l'initiative de cette rédaction lui revient et qu'il en est le seul responsable en sa qualité de Président du groupe. Monsieur NOUI, membre du groupe, n'est pas cosignataire.

**Madame JOUVE**, pour le nouveau groupe indépendant, ajoute qu'elle n'était pas au courant.

**Monsieur le Maire** demande aux membres de ce groupe d'attester qu'ils ne sont pas cosignataires du tract.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **I – Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

**Monsieur CASADO** propose de renouveler la ligne de trésorerie, contractée en 2017 auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon, d'un montant de 500 000 €.

**Monsieur CASADO** rappelle qu'il s'agit d'un concours financier rapidement disponible permettant de mobiliser des fonds au gré des besoins ponctuels sur une année. Il donne ensuite les caractéristiques du contrat.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **II – Attribution d'une subvention, par anticipation, au centre social**

**Monsieur CASADO** propose, comme l'an passé et dans l'attente de l'encaissement des



subventions des organismes partenaires, l'attribution, de manière anticipée, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 €. Elle se répartit de la manière suivante :

Fonctionnement du Centre de Loisirs	40 000 €
Fonctionnement du Centre Social	80 000 €

**Monsieur le Maire** rappelle que cette subvention ne constitue pas la totalité du budget de la structure. Il est abondé par le financement des partenaires. Il revient sur la mutualisation des personnels de la structure avec le service « Population » et les raisons qui ont conduit à cette décision. Le service municipal est très sollicité car la commune est la seule du canton à être équipée en biométrie pour la réalisation des passeports et des cartes nationales d'identité. Depuis le début de l'année, 122 passeports et 256 C.N.I. ont été réalisés.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **III – Information sur les garanties d'emprunts**

**Monsieur CASADO** rappelle que la commune a été amenée à garantir 2 emprunts contractés par l'office public HLM, à hauteur de 50 % à part égale avec le Département. Pour faire suite aux différentes fusions réalisées, Habitat du Gard a souhaité réaménager l'ensemble de ses lignes de prêt, au total 25. Ce réaménagement porte sur les caractéristiques financières initiales des contrats.

**Monsieur CASADO** liste les points modifiés.

**S'agissant d'un donné acte  
Cette question n'appelle pas au vote**

### **IV – Demande de subventions pour les festivités de Charbon Ardent**

**Monsieur CASADO** informe que le Conseil Communautaire d'Alès Agglomération a décidé en décembre dernier de restituer aux communes des 3 ex-EPCI ayant fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 certaines compétences optionnelles ou facultatives.

**Monsieur CASADO** indique que la commune de La Grand'Combe récupère, par le biais d'une convention, la compétence « Culture ». En ce sens, la programmation, l'organisation et la gestion des festivités de Sainte-Barbe et de Charbon Ardent lui revient.

**Monsieur CASADO** rappelle les dispositions de la loi NOTRe qualifiant clairement que la « Culture » est une compétence qui peut être partagée entre la commune, le Département et la Région.

**Monsieur CASADO** propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Région à hauteur de 30 000 € chacun pour l'organisation de cette manifestation.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **V – Demandes de subventions dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020**

**Monsieur CASADO** explique que le contrat de ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures des comités interministériels aux ruralités. Il le définit et donne les axes prioritaires de son intervention.

**Monsieur CASADO**, au regard de ses éléments, indique que la commune dispose de deux projets entrant dans les critères des attributions du contrat de Ruralité : la requalification des Boulevards et des travaux du CMPP.

**Monsieur CASADO** propose donc de revenir sur le plan de financement de la requalification des boulevards en intégrant l'intervention du contrat de ruralité et ajoute une demande pour les travaux du 1<sup>er</sup> étage du Centre de Loisirs destinés à accueillir le CMPP.

<b>Requalification des boulevards</b>	Montant total des travaux : 1 241 027.78 € HT
Nouveau plan prévisionnel de financement :	
Conseil Régional	146 690.00 €
Conseil Départemental	300 000.00 €



Etat (DETR)	300 000.00 €
Agglo (FIPC)	120 000.00 €
Contrat de Ruralité	124 000.00 €
Part communale	250 336.78 €

<b>Tavaux pour le CMPP</b>	Montant total des travaux	120 466 € HT.
Plan prévisionnel de financement :		
Contrat de ruralité	12 000 €	
FNADT	81 600 €	
Part communale	26 866 €	

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **VI – Tarifs des inscriptions pour les manifestations**

**Madame MONTENEZ** indique que Monsieur le Trésorier demande de revenir et de compléter les décisions relatives aux tarifs des inscriptions pour les manifestations organisées sur la commune ainsi que sur les conditions de prise en charge des tickets de manège à l'occasion des fêtes de Sainte Barbe. Il s'agit de :

##### Concours de Belote :

- droit de place : 3 €/ml
- récompense : 600 € de bons d'achat valable chez tous les commerçants de la commune et répartis en prix de la façon suivante : 2 bons de 100 €, 2 bons de 75 €, 2 bons de 50€, 2 bons de 40 € et 2 bons de 35 €

##### Les Florales

- droit de place : 3 €/ml

##### Le grenier cévenol

- droit de place : 3 €/ml

##### Tremplin Grand'Combien :

- droit d'inscription 10 €
- récompense : bons d'achat valable chez tous les commerçants de la commune et les commerçants du secteur d'activités de la musique sans limitation territoriale. 3 bons d'achat de 40 €, 2 bons d'achat de 30 €, 2 bons d'achat de 20 €.

##### Prise en charge des tickets de manège :

- la commune encaisse 1 € par ticket de manège et par chèque des comités d'entreprise et règle la somme de 2 € par ticket aux forains. La participation communale reste à 1 € par ticket.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **VII – Modification des régies des services périscolaires**

**Monsieur CASADO Nicolas** indique de deux régies ont été créées pour l'encaissement des services périscolaires. L'une relative à la restauration scolaire et l'autre au service de garderie et gestion de la salle Marcel Pagnol. Ces deux régies ont un fonctionnement identique. L'objectif de cette proposition de fusion est de faciliter la gestion administrative et comptable pour le régisseur. Monsieur le Trésorier a été saisi et a donné un avis favorable en date du 9 mars dernier.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**



**VIII - Signature d'une convention pour la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile**

**Monsieur JOUVERT** revient sur les termes du décret n°2007-240 portant création de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Il définit son rôle.

**Monsieur JOUVERT** indique que depuis 2009, la commune, pour répondre aux obligations de déterritorialisation, est équipée d'un dispositif de recueil fixe de données pour les demandes de passeport biométriques. C'est aussi plus récemment le cas des cartes nationales d'identité. La commune a reçu une demande de renouvellement de CNI d'une personne, hébergée en EHPAD, lourdement handicapée et qui ne peut se déplacer.

Chaque Préfecture met à disposition des collectivités, par le biais d'une convention, un dispositif de recueil mobile aux fins notamment de prendre en charge les demandes de cartes nationales d'identité des demandeurs en incapacité de se déplacer.

Une convention, qu'il propose de signer, définit les conditions dans lesquelles l'État met à disposition de la commune ce dispositif

**Monsieur JOUVERT** explique la procédure et indique que les agents du service « Population-Etat Civil » ont été individuellement habilités.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**IX - Modification de la délégation générale accordée**

**Monsieur PEREZ** revient sur la décision du 11 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions de l'assemblée en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale.

**Monsieur PEREZ** propose de compléter cet acte qui autorisait « Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passé sans formalité préalable en raison de leur montant et lorsque les crédits sont prévus au budget ».

**Monsieur PEREZ** indique qu'avec la réforme du Code des Marchés Publics, de nouvelles procédures et de nouveaux contrats ont vu le jour. Il propose une nouvelle rédaction de cette attribution de la manière suivante :

« Monsieur le Maire est autorisé au nom du Conseil Municipal à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés y compris ceux non-soumis au code des marchés publics ».

**Monsieur PEREZ** ajoute que cette décision va permettre à Monsieur le Maire de signer le contrat de prestations intégrées avec la SPL 30 qui va accompagner la collectivité dans son projet de requalification des boulevards.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**X - Cession de terrains en faveur de l'EPIDE**

**Monsieur le Maire** revient sur l'ouverture du centre EPIDE et les différentes rencontres avec les services de l'État et la direction de l'EPIDE.

**Monsieur le Maire** indique que le projet avance rapidement et que le Centre AFPA s'est organisé avec la CCI d'Alès et l'Office HLM d'Alès pour le relogement de ses activités.

**Monsieur le Maire** indique que la commune souhaite apporter sa contribution en cédant, à titre gratuit, les parcelles attenantes au bâtiment pour la réalisation d'un plateau sportif, d'un parking et annexes. Ces terrains sont situés au 6 avenue des mineurs. Il les énumère et annonce que la superficie totale proposée à la cession est de 8 285 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** détaille et explique les orientations du projet.

Deux parcelles resteront propriété communale. La valeur vénale du bien est évaluée par le service des domaines à 157 000 € pour la première unité foncière et de 7 000 € pour la seconde restant propriété communale.



**Monsieur le Maire** explique que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et à l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisent que la cession de biens immobiliers entre personnes publiques est susceptible d'intervenir à titre gratuit ou à un prix inférieur à leur valeur estimée, lorsque la cession est justifiée par des motifs d'intérêt général.

**Monsieur le Maire** motive cette proposition de cession par le fait que la venue du centre EPIDE va nécessairement entraîner une activité économique et la création d'emplois sur la commune. De plus, le quartier de Ribes subira une redynamisation et le bâtiment, aujourd'hui en état de délabrement, sera réhabilité.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il convient dès à présent de nettoyer les espaces extérieurs et rappelle que les stationnements longeant le bâtiment appartiennent à l'AFPA et par voie de conséquence, seront propriété de l'EPIDE.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **XI - Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à NEOLIA**

**Monsieur le Maire** fait part d'un courrier du 6 juillet 2017 émis par la société NEOLIA au sujet d'un projet de cession immobilière des immeubles sis au 8 Rue de l'Apôtre, 1 rue des Tuileries et 7 Rue de la République pour un montant total de 150 000 € net vendeur. La société prend à sa charge les différentes déclarations auprès des administrations et services de l'Etat.

**Monsieur le Maire** précise que la situation cadastrale de ces immeubles est intéressante. Leur acquisition apportera du foncier et des logements communaux et facilitera la réalisation des futurs projets structurants de la commune.

**Monsieur le Maire**, au regard de la nécessaire rigueur budgétaire, propose cette acquisition sur deux exercices budgétaires :

- sur l'année 2018 l'inscription d'une dépense de 90 000 €
- sur l'année 2019 l'inscription d'une dépense de 60 000 €

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **XII – Débat d'Orientation Budgétaire**

**Monsieur CASADO** donne les informations nécessaires au débat et ce, à l'aide d'un support projeté pour compléter les explications données.

**Monsieur le Maire** revient sur les 10 travaux annoncés et le souligne la contribution des différents partenaires pour tous. Il les décline et les précise pour chacun d'eux. La commune, pour certains, apporte son concours.

**Monsieur le Maire** a pour objectif une vision à long terme. L'emprunt proposé n'augmente pas l'encours de la dette. Il est d'ores et déjà prévu une diminution de celle-ci en 2019 et 2020.

**Monsieur le Maire** indique que la commune compte 2 186 foyers fiscaux assujettis à la taxe d'Habitation dont 950 sont exonérés.

Une déclinaison par politique publique est réalisée par les adjoints en charge d'une délégation.

- **Education par Madame Sophie MILLOT**

**Monsieur le Maire** se félicite du maintien de la classe sur l'école de Florian

- **Enfance – Jeunesse par Madame MONTENEZ**
- **Familles – Parentalité par Madame MONTENEZ**

**Monsieur le Maire** dresse un bilan élogieux de l'action menée par le Centre Social le 8 mars dernier à l'occasion de la journée sur les « droits des femmes ». Il indique que la ville a été mise à l'honneur à l'occasion de soirée « quartiers en lumière ».

- **Solidarité par Madame SOUSTELLE**

**Madame SOUSTELLE** remercie les élus qui ont conduit des personnes des quartiers excentrés pour le repas des aînés.

**Monsieur le Maire** rappelle aussi l'initiative menée par ANGDM « quartiers de Ribes ».



**Monsieur le Maire** fait part d'une réunion en Sous-Préfecture où le travail de mutualisation des connaissances des personnes en difficulté du territoire a été évoqué. Cette collaboration permet de déceler tôt des « situations-problème ». Il rappelle qu'il s'agit d'une responsabilité collective car la commune connaît de nombreuses personnes isolées.

- **Santé publique par Madame PORTALEZ**
- **Sécurité et tranquillité publique par Madame ARCANGIOLI**

**Madame ARCANGIOLI** insiste sur la nécessaire prise en compte des risques majeurs et la prévention auprès des jeunes.

**Monsieur le Maire** revient sur le transfert du coût des hydrants aux communes. Il donne les dernières informations sur une étude qui va se réaliser sur le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge. Ce procédé de déversoir central sera le premier au monde. Il s'élèverait à 14 000 000 € (Conseil Départemental, Etat, Région). En 2019, des spécialistes se rendront sur le site

**Monsieur PEREZ** donne des informations sur les réunions tenues dans le cadre du CLSPD au sujet de « l'Habitat Indigne ». Madame la Substitut du procureur a participé à la dernière séance de travail et des orientations d'intervention ont été établies.

- **Espaces verts – voirie et patrimoine par Monsieur Christian BRUN**

**Monsieur BRUN** donne le détail des actions réalisées et celles à réaliser.

**Monsieur le Maire** rappelle les échanges tenus au cours de la commission des travaux et une discussion s'engage sur les jeux pour enfants ainsi que la question de la mise en conformité des équipements.

Le débat est lancé.

**Monsieur BOUIX**, au nom de son groupe, revient sur les objectifs du débat d'orientation budgétaire et sur les évolutions financières et notamment la question de la réforme de la taxe d'Habitation. Il propose deux axes de réflexion :

- La situation financière de la commune et la dette communale
- 4 propositions pour cet exercice :
  - La baisse de 25 % des indemnités des élus
  - La baisse de la dette
  - Une part de 10 % du budget pour des actions décidées par les citoyens
  - Une campagne d'entretien et d'embellissement de la commune

**Monsieur PEREZ** se félicite d'un excédent de 187 238 € qui est le résultat d'un travail de rigueur et de sérieux tant des élus que de l'administration. Les dossiers font l'objet d'un examen plus approfondi avec notamment l'élaboration de procédures et de demandes de subventions auprès des partenaires. Le montant alloué aux travaux de proximité n'est pas négligeable et démontre une volonté d'entretenir le patrimoine communal. Déjà l'image de la commune a évolué.

L'exercice 2018 englobe des projets intéressants et n'omet aucun axe des politiques publiques et des besoins des usagers, toute tranche d'âge confondue.

**Monsieur FAURE** se réjouit que les engagements faits par la municipalité soient respectés et ce sans aucune augmentation des taux d'imposition depuis 1995. Il approuve les propos de Monsieur PEREZ et note que le recours à l'emprunt est maîtrisé. Les partenaires soutiennent les projets communaux du fait de la confiance qu'ils accordent à Monsieur le Maire et à sa gestion. Il se réjouit des orientations de cet exercice et remercie le travail rigoureux de l'administration.

**Monsieur le Maire** remercie les personnes ayant contribué au débat ainsi que l'intervention de Monsieur CASADO. Le débat d'orientation budgétaire est un moment de vérité. S'adressant à Monsieur BOUIX, Monsieur le Maire souligne les incohérences de son groupe qui, tout au long de l'année, vote l'ensemble des décisions. Par voie de conséquence, ce groupe d'opposition pourrait logiquement voter le budget.

**Monsieur le Maire** revient sur les 4 propositions listées par Monsieur et y répond point par point :



Ville de la Grand'Combe

- La baisse de 25 % des indemnités des élus : cette baisse a été réalisée en début de mandat. Monsieur le Maire revient sur l'histoire et l'objectif de la création de ces indemnités pour lesquelles il trouverait normal que les élus des groupes d'opposition puissent y émarger
- La baisse de la dette : Monsieur le Maire souhaite qu'il soit fait une différence entre une dette maîtrisée qui permet d'investir et une dette chronique utilisée pour le fonctionnement des services
- Une part de 10 % du budget pour des actions décidées par les citoyens : Monsieur le Maire indique que cette notion est déjà intégrée dans la gestion des projets et ce à hauteur de 17 %. C'est le cas pour la requalification des boulevards.
- Une campagne d'entretien et d'embellissement de la commune : Monsieur le Maire répond aux objections de Monsieur BOUIX par rapport à l'écart des dépenses réelles effectuées en 2017 et à hauteur de 94.7 %. Il ajoute qu'une explication a été donnée en commission des travaux et qu'il s'agit d'un retard de réception de factures pour le cimetière de Champclauson.

**Monsieur le Maire** revient sur la situation financière toujours aussi complexe et connue par toutes les communes. Cette baisse de moyens nécessite la réalisation de choix. Il revient sur les projets structurants inscrits au budget 2018 : EPIDE, Pont Georges Frêche, la requalification des boulevards.....

**Monsieur le Maire** est conscient des chantiers restants à engager et des travaux à réaliser pour moderniser l'image de la ville. Il demande que chaque élu défende les intérêts de la commune avec élégance et non à l'appui de tracts peu élogieux. A ce titre il en appelle à l'intelligence collective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

**Le Maire de La Grand'Combe**  
**Vice-Président d'Alès Agglomération**  
**Vice-Président du Conseil Départemental**  
  
**Patrick MALAVIEILLE**